

Les aides régionales aux territoires

EUGÉNIE DAGUANNO – DIRECTION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET DES TERRITOIRES

Nouvelle politique contractuelle de la Région



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

« Nos Territoires d'abord » : vers une planification écologique

- ▶ Un nouveau cadre voté le **24 février** 2022
- ▶ Outil de mise en œuvre des orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du Plan climat « Gardons une Cop d'avance »
- ▶ Objectifs : articuler les besoins identifiés localement avec les priorités régionales.
- ▶ En tant que contrat intégrateur, « Nos territoires d'abord » a vocation à décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires
-> Lien avec les contrats de parcs, les contrats de mobilité et les contrats d'objectifs déchets.

Nouvelle politique contractuelle de la Région « *Nos Territoires d'abord* »



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

- ▶ La durée, le contrat passant de 3 à 5 ans.
- ▶ La mobilisation privilégiée des cadres d'intervention et des appels à projets des services de la Région
- ▶ L'identification de thématiques prioritaires : les opérations relevant de ces thématiques peuvent bénéficier d'un dé plafonnement de la subvention
- ▶ Revoyure annuelle visant à proposer davantage de souplesse dans la mise en œuvre du contrat

« Nos Territoires d'abord » :

Un véritable outil pourra accompagner les territoires dans la transition énergétique et écologique

- ▶ 18 contrats votés depuis octobre 2022 pour un montant global d'engagement de la Région de 347 M€.
- ▶ Une mobilisation des services régionaux pour accompagner les territoires en ingénierie en amont des contrats et lors de la mise en œuvre opérationnelle des projets;
- ▶ Une articulation est recherchée avec les fonds européens et d'autres partenaires (notamment l'Etat, la Banque des territoires, etc).
- ▶ Des projets exemplaires soutenues dans plusieurs thématiques du contrat (réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires publics, recyclage foncier, voies vertes, revitalisation de centres-anciens).

« *Nos communes d'abord* » :



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Un outil pour accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique

- **Pour toutes les communes** : une aide annuelle égale à 50% du coût de son projet et plafonnée à 200 000 €
- **Pour toutes les communes de moins de 1 500 habitants** : une deuxième subvention annuelle représentant 70% du coût total du projet et limitée à 15 000 €.
- Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai en vue de leur présentation à la session d'octobre.

« *Nos communes d'abord* » :



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Un outil pour accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique

- **Pour toutes les communes** : une aide annuelle égale à 50% du coût de son projet et plafonnée à 200 000 €
- **Pour toutes les communes de moins de 1 500 habitants** : une deuxième subvention annuelle représentant 70% du coût total du projet et limitée à 15 000 €.
- Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai en vue de leur présentation à la session d'octobre.

« Nos communes d'abord » :



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Opérations éligibles

- Etudes concernant la rénovation énergétique et le management de l'énergie des bâtiments tertiaires publics
- Les projets de renaturation des espaces publics intégrant les enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de gestion de la ressource en eau, d'urbanisme favorable à la santé et de biodiversité ;
- Projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans une démarche de rénovation globale (parvis, cours d'école) à l'exception des parkings ;
- Acquisitions foncières et études permettant de réaliser les opérations listées ci-dessus.